

CONSEN QUOI ?

ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE
ET SEXUELLE :
COMMENT RÉPONDRE
AUX IDÉES REÇUES

#MonConsentement
unicef.fr/consentement

Aujourd'hui, de nombreux jeunes estiment ne pas avoir accès à une information de qualité sur la vie affective et sexuelle. UNICEF France a souhaité interroger les jeunes sur l'éducation à la vie affective & sexuelle¹ et sur la notion de consentement : **68 % des jeunes interrogé-e-s déclarent ne pas vraiment avoir été ou pas du tout sensibilisé-e-s à la notion de consentement dans leur établissement scolaire**, dont 11 % qui ne savent pas du tout ce que c'est. Ils et elles disent subir les conséquences de ce manque d'information et d'éducation dans leur vie quotidienne et dans leurs relations aux autres.

L'ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Dans le cadre scolaire, l'éducation à la sexualité « vise principalement à apporter aux élèves, en partant de leurs représentations et de leurs acquis, les informations objectives et les connaissances scientifiques qui permettent de connaître et de comprendre les différentes dimensions de la sexualité; elle doit également susciter leur réflexion à partir de ces informations et les aider à développer des attitudes de responsabilité individuelle, familiale et sociale.² »

« L'éducation à la sexualité, composante du **parcours éducatif de santé et de l'éducation du citoyen**, y contribue de manière spécifique, en lien avec les enseignements. Elle est une démarche éducative qui concerne à la fois :

- des connaissances biologiques sur le développement et le fonctionnement du corps humain ;

- des questions de santé publique : grossesses précoces non désirées, infections sexuellement transmissibles, dont le VIH/sida ;
- la construction des relations entre les filles et les garçons et la promotion d'une culture de l'égalité ;
- des problématiques relatives aux violences sexuelles, à la pornographie ou encore à la lutte contre les préjugés sexistes ou homophobes.³ »

À lire

Le guide « Comportements sexistes et violences sexuelles » a été créé⁴ pour aider les équipes éducatives des collèges et des lycées à mieux prévenir et agir face aux situations liées à des comportements sexistes, à des violences à caractère sexuel et à leurs conséquences. En 2019, ce guide a été actualisé : il inclut désormais 8 fiches thématiques traitant des questions relatives au sexisme, aux violences sexuelles, aux cyberviolences ainsi qu'aux mariages forcés.

1 UNICEF France a utilisé l'outil numérique U-Report, développé par l'UNICEF à l'international. Gratuit et anonyme, U-Report encourage les jeunes (13-30 ans) à la participation citoyenne grâce à des sondages envoyés sur leurs smartphones, via Facebook Messenger, Twitter et Viber. Les résultats sont communiqués de façon anonyme mais permettent une analyse par âge, sexe ou région de résidence. Le sondage dont les résultats sont présentés ici a été diffusé entre le 5 et le 13 décembre 2019 auprès de 19422 U-Reporters, en France exclusivement. Il a collecté plus de 2153 réponses; les réponses des 15-19 ans sont présentées dans ce livret. Sondage U-Report France réalisé entre le 5 et le 13 décembre 2019, 472 répondant-e-s âgé-e-s de 15 à 19 ans : <https://france.ureport.in/2/story/500>

2 <https://eduscol.education.fr/cid46864/education-sexualite.html>

3 [ibid](#)

4 Guide réalisé par la direction générale de l'enseignement scolaire avec le service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes : <https://eduscol.education.fr/cid46850/ressources-nationales-sur-l-education-a-la-sexualite.html>



QUE DIT LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT ?

L'éducation à la vie affective et sexuelle fait partie des droits des enfants et se retrouve dans plusieurs droits cités par la **Convention internationale des droits de l'enfant**.

D'après l'**article 13**, les enfants ont le droit de s'exprimer librement, de chercher, recevoir et communiquer des informations et des idées.

D'après l'**article 19**, les États ont l'obligation de fournir aux enfants les **mesures éducatives pour les protéger**, notamment contre les abus sexuels. En ce sens, les séances d'éducation à la vie affective et sexuelle permettent de **donner des informations** pour être autonomes et identifier en classe les enfants en danger.

Les articles 28 et 29 indiquent que chaque enfant a droit à une éducation, sur la base de l'égalité des chances, qui

doit « favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant (...) et le préparer à une vie adulte active (...) » (art.29).

L'éducation à la sexualité s'intègre dans plusieurs droits humains fondamentaux

: le droit à disposer de son corps, le droit à l'éducation, le droit à la santé, le droit à la protection contre toute forme de violence...

Être informé-e sur ses droits aide à se construire en tant qu'enfant, à faire ses propres choix et à respecter ceux d'autrui, à s'émanciper pour devenir de futur-e-s citoyen-n-e-s.

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Parmi les 17 ODD à atteindre d'ici 2030⁵, 3 concernent la santé sexuelle et reproductive.

Un accès à la santé pour tou·te·s (ODD 3)

L'objectif est de promouvoir le bien-être à tous les âges, mettre fin à l'épidémie de VIH/sida, et assurer l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive (contraception, IVG, vivre une sexualité épanouie, selon le Planning Familial).

Éducation de qualité (ODD 4)

Il s'agit de viser un accès de tou·te·s à une éducation de qualité à tous les niveaux de l'enseignement, sur un pied d'égalité, quel que soit le sexe, le genre, en incluant les enfants et les jeunes en situation de handicap.

Égalité entre les sexes (ODD 5)

Cet objectif vise à mettre fin à toutes les formes de discriminations et de violences de genre, sexuelles et conjugales, et à lutter contre les mutilations génitales féminines et les mariages forcés.

⁵ <https://my.unicef.fr/contenu/la-plus-grande-lecon-du-monde>

IDÉE REÇUE

#1

FAUX!

“Lors des séances d'éducation sexuelle, on ne parle que de sexe.”

Bien que dans le cadre scolaire on parle d'éducation à la sexualité, UNICEF France et le Planning Familial préfèrent employer le terme d'éducation à la vie affective et sexuelle pour évoquer ces séances données dans les établissements scolaires.

Au-delà de l'approche biologique et de prévention, elles peuvent permettre d'aborder des valeurs communes auxquelles on se réfère tous les jours : le respect de l'autre et de ses choix, l'écoute, la capacité à communiquer et à se tolérer les un-e-s les autres.



© Lisa Mandel

Ces séances permettent de traiter de nombreuses thématiques importantes, qui peuvent varier et être adaptées selon l'âge des élèves. Par exemple, le rapport au corps, le rapport aux autres, les relations affectives et amoureuses, l'égalité fille-garçon, ou encore les discriminations et les violences. Lorsqu'on aborde la notion de consentement avec des élèves plus jeunes, c'est notamment faire comprendre à l'enfant que son corps lui appartient, et que, par exemple, il ou elle n'est pas obligé-e de faire un bisou quand on le lui demande.

L'éducation à la vie affective et sexuelle, c'est donc un véritable outil de prévention contre les violences et le harcèlement sexiste et sexuel.

IDÉE REÇUE

#2

FAUX!

“On apprend aux jeunes et aux enfants à se masturber.”

La masturbation est trop souvent considérée comme une pratique honteuse ou interdite. Celle-ci peut être abordée, lorsqu'il y a des questions et permet de parler ensuite du corps, de l'anatomie et de déconstruire des idées reçues qui existent.

L'objectif n'est pas d'apprendre aux enfants et aux jeunes de nouvelles pratiques, comment on fait telle ou telle chose. Il s'agit de partir des mots et des représentations qu'ils et elles ont déjà, pour ne pas projeter une sexualité d'adultes et respecter leur temporalité. Par exemple, on peut aborder l'idée que les filles peuvent aussi se masturber, tout comme les garçons, ou encore qu'on peut apprendre à connaître son corps ou se faire plaisir seul-e, mais qu'il ne faut pas le faire en public.

Les séances d'éducation à la vie affective et sexuelle permettent d'ouvrir la discussion avec les enfants dès le plus jeune âge à partir de leurs propres questions. Chaque séance est adaptée à l'âge des participant-e-s et s'adapte en fonction du groupe.

Il s'agit d'apprendre aux adolescent-e-s à connaître leur anatomie, à ne pas avoir peur de leur corps mais à le découvrir, le comprendre et le maîtriser, en connaissant leurs limites et en développant la confiance en soi. Par exemple, les associations estiment que le clitoris est très peu ou pas représenté dans les manuels scolaires, le plaisir féminin reste tabou. Une étude montre que 84 % des filles de 13 ans ne savent pas comment représenter leur sexe alors qu'elles sont 53 % à savoir représenter le sexe masculin, et une fille de 15 ans sur quatre ne sait pas qu'elle a un clitoris⁶.

⁶ http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_rapport_sur_l_education_a_la_sexualite_synthese_et_fiches_pratiques.pdf

IDÉE REÇUE

#3

FAUX!

“Les cours d’éducation à la vie affective et sexuelle incitent les jeunes à avoir des rapports de plus en plus tôt.”

L’âge du premier rapport par pénétration est stable depuis les années 2000⁷, il est de 17,6 ans pour les filles et de 17,2 ans pour les garçons. À 17 ans, la moitié des adolescent·e·s a déjà eu un rapport sexuel⁸.

Les jeunes réclament une éducation à la vie affective et sexuelle afin de mieux comprendre les enjeux liés à la santé et aux droits en matière de sexualité, et à surmonter les défis rencontrés à chaque étape de leur vie (puberté, relations sexuelles, IST...).

Les séances d’éducation à la vie affective et sexuelle permettent aux jeunes de s’informer, de connaître les précautions à prendre, comprendre la notion de consentement, de réfléchir à s’ils-elles sont prêt·e·s ou non... Ces séances permettent d’appréhender son entrée dans la vie sexuelle en étant bien informé·e et en trouvant des réponses à ses questions ou ses craintes.

Par ailleurs, de nombreux·ses jeunes se posent déjà des questions sur la sexualité et vont chercher eux et elles-mêmes des informations sans attendre qu’on leur en parle à l’école. Ces informations sont souvent très peu adaptées à leur âge et à leurs questions. Les séances d’éducation à la vie affective et sexuelle ouvrent un espace de parole sécurisé pour aborder ces sujets et permettent de compléter ou réfuter les informations de qualité variable que les enfants et les jeunes peuvent trouver sur internet, et à développer leur esprit critique.

Aujourd’hui, quel que soit l’âge ou le genre, les jeunes interrogé·e·s déclarent que les 3 moyens les plus utilisés plus s’informer sur la vie affective et sexuelle sont les amis, la famille et les réseaux sociaux⁹.

Seulement 8 % des jeunes interrogé·e·s déclarent qu’ils-elles se renseignent via des professionnels de santé, et 4 % des jeunes via des associations soit le même pourcentage que celles et ceux qui utilisent les sites pornographiques comme moyen d’information prioritaire¹⁰.

Une éducation à la vie affective et sexuelle de qualité permet donc aux jeunes d’aborder leur vie sexuelle en toute confiance et sécurité, quand ils-elles se sentiront prêt·e·s.

⁷ http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_rapport_education_a_la_sexualite_2016_06_15-4.pdf (p.25)

⁸ *ibid*

⁹ Sondage U-Report France réalisé entre le 5 et le 13 décembre 2019, 595 répondant·e·s âgé·e·s de 15 à 19 ans, décembre 2019 : <https://france.ureport.in/v2/story/500/>

¹⁰ *ibid*

IDÉE REÇUE

#4

FAUX!

“Il n’y a pas besoin d’éducation à la sexualité avant la puberté.”

Le consentement est une notion globale qui ne concerne pas uniquement la sexualité mais les rapports humains en général, et qui peut être abordée dès le plus jeune âge.

Les jeunes interrogé-e-s déclarent que la notion de consentement n’est quasiment jamais abordée lors des séances d’éducation à la vie affective et sexuelle existantes¹¹. Or, il est essentiel de parler du droit à disposer de son corps, avant la puberté, notamment pour prévenir les violences sexuelles faites aux enfants.

Il est important d’aborder le sujet suffisamment tôt pour préparer les changements du corps et accompagner les jeunes. Par exemple, de nombreuses filles ont leurs règles dès l’école primaire et ne comprennent pas ce qui leur arrive. De même, de plus en plus d’enfants sont exposé-e-s, souvent involontairement, à des images pornographiques.



© Lisa Mandel

¹¹ *ibid*

IDÉE REÇUE

#5

FAUX!

“Parler de vie sexuelle et affective, c’est du ressort de la famille, pas de l’école.”

L’école a un rôle spécifique dans la construction individuelle et sociale des enfants et des jeunes. « Il s’agit de leur donner les moyens de s’approprier progressivement les données essentielles de leur développement sexuel et affectif et leur permettre notamment de mieux analyser et appréhender les multiples messages médiatiques et sociaux qui les assaillent quotidiennement.¹² »

La loi du 4 juillet 2001 rend obligatoire la mise en place de 3 séances d’éducation à la sexualité par an et par niveau, dans chaque établissement scolaire¹³. Cette loi détaille les points suivants :

- d’une information sexuelle, on passe à une éducation à la sexualité : la définition de la sexualité dépasse ainsi une approche scientifique pour retenir une approche plus globale ;
- l’éducation à la sexualité devient une obligation légale, alors qu’elle n’était auparavant que réglementaire ;

- les séances d’éducation à la sexualité sont systématisées : auparavant centrées sur l’adolescence, elles doivent désormais bénéficier à tou-te-s les élèves de l’école au lycée.

La loi du 4 juillet 2001 elle-même, à l’article 22 relatif à l’éducation à la sexualité, prévoit que « des élèves formés par un organisme agréé par le ministère de la santé pourront également être associés »¹⁴ à l’information et l’éducation à la sexualité.

Toutefois, des jeunes qui déclarent ne pas avoir bénéficié de ces séances peuvent en subir les conséquences : peu de dialogue sur ce sujet vu comme tabou, disparité entre les élèves, de mauvaises informations qui peuvent mener à isoler les victimes de violences, des stéréotypes se développent, un sentiment de solitude accru...

En 2019, 65% des 15-19 ans interrogé-e-s par UNICEF France déclarent n’avoir eu aucune séance durant l’année scolaire précédente¹⁵, et selon l’enquête du collectif #NousToutes près de 7 jeunes femmes sur 10 indiquent ne pas se rappeler que la notion de consentement ait été abordée à l’école (primaire, collège ou lycée).¹⁶



12 Circulaire n° 2003-027 du 17 février 2003 relative à l’éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées : <https://www.education.gouv.fr/botexte/bo030227/ME-NE0300322C.htm>

13 <https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebd033/MENE1824340C.htm>

14 Haut Conseil à l’égalité, 2016 : http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_rapport_education_a_la_sexualite_2016_06_15-4.pdf

15 Sondage U-Report France réalisé entre le 5 et le 13 décembre 2019, 573 répondant-e-s âgé-e-s de 15 à 19 ans <https://france.ureport.in/2/story/50/>

16 Enquête #NousToutes sur le consentement dans les rapports sexuels, février 2020, https://drive.google.com/file/d/1ho4EFPtsPAUpfYN0ydbpn6C0HF82JaHA/view?fbclid=IwAR1PT51zBepCejhNy-Yjr40IzoYfqBmFul-HFRW-7L_cPceDloPeaeMqKOY8

» La notion de consentement, que les jeunes souhaitent pouvoir aborder durant les séances¹⁷, est désormais inscrite dans la loi : sensibilisation des personnels enseignants aux violences sexistes et sexuelles et formation des élèves au respect du « non-consentement »¹⁸.

Il relève de la responsabilité des établissements de prévenir les violences et de protéger les élèves victimes de harcèlement (envoi de *nudes*, agissements sexistes...), notamment dans le cadre du plan de lutte contre les violences scolaires de septembre 2019¹⁹.

De plus, ces séances de sensibilisation viennent s'ajouter aux autres temps de prévention déjà organisés par les établissements scolaires : conduites addictives, sécurité routière...

Enfin, l'école permet d'aborder des sujets qui peuvent être tabous dans la famille, de manière objective et pédagogique. Des enfants ou adolescent-e-s mal à l'aise pour parler de sexualité avec leurs parents pourraient être rassuré-e-s d'échanger avec un-e professionnel.le formé-e, dans un cadre sécurisé, sans crainte d'être jugé-e-s.



© Lisa Mandel

17 Sondage U-Report France réalisé entre le 5 et le 13 décembre 2019, 1 269 répondant-e-s : <https://france.ureport.in/v2/story/500/>

18 Article L. 121-1 du Code de l'éducation modifié par la loi n° 2018-703 du 3 août 2018 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORF-TEXT000037284450&categorieLien=id>

19 <https://www.education.gouv.fr/au-bo-du-5-septembre-2019-plan-de-lutte-contre-les-violences-scolaires-5360>

IDÉE REÇUE #6

FAUX!

“On apprend aux garçons à devenir des filles et vice-versa.”

Parler d'égalité et d'éducation à la vie affective et sexuelle permet de questionner des injonctions qui enferment les personnes dans des cases, dans des normes binaires très stéréotypées (un modèle masculin unique/un modèle féminin unique).

Ces modèles stéréotypés ne correspondent pas forcément à la réalité et enferment les filles et garçons dans des rôles qu'ils et elles n'ont pas forcément envie de jouer. Cela influence aussi notre jugement et notre regard sur les autres, et participe à une culture sexiste qui n'est positive pour personne (par exemple, les garçons peuvent moins parler de leurs sentiments, les filles sont moins encouragées à aller vers des métiers scientifiques...)



En déconstruisant les stéréotypes de genre, on favorise l'émancipation et la liberté de chacun-e, pour que filles et garçons puissent laisser libre cours à leur personnalité sans se soucier du regard des autres, et vivre plus sereinement.

Promouvoir une éducation à la vie affective et sexuelle de qualité, et, plus généralement, une éducation non sexiste et non-génrée, ça ne veut pas dire effacer les différences entre les individus. Cela veut au contraire dire qu'on peut célébrer ces différences sans être mal vu-e ou discriminé-e !

IDÉE REÇUE

#7

FAUX!

“Parler de sexualité aux enfants est choquant pour eux-elles.”

Les séances d'éducation à la vie affective et sexuelle informent les élèves de leurs droits, de ce que veut dire le droit à disposer de son corps, du respect de l'intimité, et de la notion de consentement. Elles peuvent permettre d'identifier des situations de violences (dans le cadre intra-familial, scolaire, ou autres), de répondre à des questions des enfants, les aider à en parler, agir pour prévenir ces violences et protéger les enfants.

Pour les enfants, il est violent de se retrouver involontairement confronté-e-s à des images ultra-sexuées (par exemple via la pornographie), sans avoir d'espace pour en parler, pour comprendre ce qui les a choqué-e-s.

Chaque année, 20 000 mineur-e-s, filles et garçons, tous milieux sociaux confondus, portent plainte pour violence sexuelle²⁰. De nombreux-se-s autres enfants et jeunes en sont victimes mais ont peur et se taisent. Leur parler des violences, c'est les aider à se protéger et à repérer les situations à risque. Le but n'est pas de faire peur aux enfants mais de leur donner des outils pour se protéger, briser le silence et savoir comment réagir.

Parler de sexualité, c'est aussi une demande des jeunes ! 58 % des collégien-ne-s et lycéen-ne-s estiment qu'ils et elles n'ont pas suffisamment d'espaces ou de personnes (professeur-e-s, surveillant-e-s, ...) dans leur établissement scolaire avec qui parler de sexualité s'ils et elles en ont besoin²¹. Pourtant, 91 % des répondant-e-s âgé-e-s de 15 à 19 ans pensent que l'éducation à la vie affective et sexuelle est importante. Il s'agit donc d'une vraie demande des enfants et des jeunes d'avoir accès à des informations de qualité, dans un espace de confiance²².

20 Ined, Enquête Virage 2017

21 Sondage U-Report France réalisé entre le 5 et le 13 décembre 2019, 485 répondant-e-s déclarant être au collège ou au lycée : <https://france.ureport.in/v2/story/500/>

22 Ibid, 449 répondant-e-s âgé-e-s de 15 à 19 ans : <https://france.ureport.in/v2/story/500/>

IDÉE REÇUE

#8

FAUX!

“L'éducation à la sexualité, c'est que pour les cours de SVT.”

La reproduction est abordée en cours de SVT, toutefois l'éducation à la sexualité trouve sa place à travers tous les enseignements : l'enseignement moral et civique, l'histoire-géographie, le français ou encore dans le cadre de la vie scolaire²³.

L'approche affective et relationnelle est complémentaire de l'approche physique et permet notamment d'aborder la notion de consentement. Depuis 2018, les plans de formation doivent prévoir une sensibilisation des personnels enseignants aux violences sexistes et sexuelles et une formation

au respect du « non-consentement »²⁴. Malgré cela, aujourd'hui, de nombreux·se·s jeunes regrettent que les sujets abordés lors des séances dont ils-elles ont bénéficié aient été limités à la contraception, l'anatomie, la reproduction, la protection et maladies sexuellement transmissibles, alors qu'ils-elles auraient aimé aborder le consentement, la communication dans le couple, les violences sexuelles, l'homosexualité et l'orientation sexuelle, le plaisir féminin²⁵...

Afin d'accompagner le traitement de ces sujets dans le cadre scolaire, les séances d'éducation à la sexualité peuvent aussi être portées par d'autres acteur·rices que les professeur·e·s de SVT, et sur d'autres plages scolaires : infirmier·e·s scolaires par exemple, mais aussi intervenant·e·s extérieur·e·s expert·e·s du sujet. Une réflexion transversale pour des projets plus globaux peut également être incluse dans le projet de l'établissement.

²³ <https://www.education.gouv.fr/cid115029/education-a-la-sexualite.html>

²⁴ Conformément à l'article L. 121-1 du Code de l'éducation modifié par la loi n° 2018-703 du 3 août 2018

²⁵ Sondage U-Report France réalisé entre le 5 et le 13 décembre 2019, 1 269 répondant·e·s : <https://france.ureport.in/v2/story/500>

RESSOURCES

- Site de la campagne du Conseil UNICEF des jeunes : <https://www.unicef.fr/consentement>
- Site www.myunicef.fr
- Site du Planning Familial : <http://www.libresdenoschoix.fr/les-mythes>
- Rapport du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, n° 2016-06-13-SAN-021 publié le 13 juin 2016 : http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_rapport_education_a_la_sexualite_2016_06_15-4.pdf
- Site Onsexprime.fr, créé par Santé Publique France (établissement public sous tutelle du Ministère chargé de la santé) : <https://www.onsexprime.fr/Sexe-Droits/Les-droits-sexuels/Les-droits-sexuels>
- Site Parlons sexualités, coordonné par le Planning Familial 13 : <https://www.parlons-sexualites.fr/>
- Site Ton Plan à toi, à destination des 15-30 ans et porté par le Planning Familial Nouvelle Aquitaine : <http://tonplanatoi.fr/>
- Guide réalisé par la direction générale de l'enseignement scolaire avec le service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes : <https://eduscol.education.fr/cid46850/ressources-nationales-sur-l-education-a-la-sexualite.html>
- Enquête #NousToutes sur le consentement dans les rapports sexuels, février 2020 : https://drive.google.com/file/d/1ho4EFptsPAUpfYNOydbpn6COHF82JaHA/view?fbclid=IwAR1PT51zBepCejhNy-YJR4OlzoYfqBmFulHFRW-7L_cPceDloPeaeMqKOY8

NUMÉROS UTILES

Numéro vert du Planning Familial, pour toute question sur les sexualités, la contraception, l'IVG, violences, dépistages IST-sida et orientation sexuelle : 0 800 08 11 11

Gratuit et anonyme (du lundi au samedi de 9h à 20h en métropole et Antilles du lundi au vendredi de 9h à 17h aux Antilles)

Numéro « Enfance en danger » : 119
Numéro vert 24h/24, gratuit, anonyme, et invisible dans la liste des appels. www.allo119.gouv.fr

Viols femmes informations (Collectif féministe contre le viol) : 0 800 05 95 95
Gratuit et anonyme (lundi-vendredi, de 10h à 19h) pour les victimes de viols et d'agressions sexuelles

Solidarités Femmes : 3919

Ouvert 7 jours sur 7, du lundi au vendredi de 9h à 22h, les samedi, dimanche et jours fériés de 9h à 18h

En avant toutes(s), à destination des jeunes femmes : chat de l'association <https://commentonsaime.fr/> Ouvert lundi-mardi : 15h-17h, mercredi : 14h-18h, jeudi-vendredi : 15h-21h

Pour les femmes en situation de handicap :

- 01 40 47 06 06 lundi de 14h à 17h30 et jeudi de 10h à 13h, numéro créé par l'association FDFA
- 114 : n° d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes

Le réseau du Planning Familial :
<https://www.planning-familial.org/fr>

unicef 

pour chaque enfant

CONSENTEMENT

Le consentement
il est temps de l'apprendre
sérieusement.

"Nous avons droit à une éducation affective et sexuelle :
3 séances par an et par niveau dans les établissements scolaires,
c'est ce que la loi prévoit. Appliquez-la. Le consentement, ça s'apprend !"

CONSEIL UNICEF DES JEUNES

#MonConsentement
unicef.fr/consentement

À PROPOS D'UNICEF

UNICEF promeut les droits et le bien-être de chaque enfant, dans toutes ses actions. Nous travaillons dans 190 pays et territoires du monde entier avec nos partenaires pour faire de cet engagement une réalité, avec un effort particulier pour atteindre les enfants les plus vulnérables et marginalisé-e-s, dans l'intérêt de tou-te-s les enfants, où qu'ils-elles soient.

En France, nous sensibilisons et mobilisons le public à l'aide de plus de 5 000 bénévoles pour la cause des enfants et des adolescent-e-s. Nous donnons la parole à ces dernier-e-s, veillons à l'application et au respect de leurs droits et engageons les pouvoirs publics à agir pour plus d'équité au travers de leurs politiques locales et nationales.

Pour en savoir plus : www.unicef.fr et www.myunicef.fr

À PROPOS DU CONSEIL UNICEF DES JEUNES

Depuis mars 2019, 30 enfants et jeunes de 12 à 25 ans engagé-e-s aux côtés d'UNICEF à travers toute la France constituent le Conseil UNICEF des jeunes. Challenge-e-s sur l'action phare de leur mandat, ils et elles ont fait le choix de créer et de porter une campagne de sensibilisation forte en France dans un domaine qui les touche en tant qu'enfants et jeunes : l'éducation à la notion de consentement, trop souvent oubliée dans leur parcours scolaire. En un an, ils-elles ont été formé-e-s, ont rencontré des professionnel-le-s des droits de l'enfant, de l'éducation, de la mobilisation, de la communication et de la prévention. Ils.elles ont pensé les messages, les supports et leur objectif majeur : faire appliquer la loi sur l'éducation à la vie sexuelle et affective dans les écoles, les collèges et les lycées et y aborder, à chaque âge, la notion de consentement.

À PROPOS DU PLANNING FAMILIAL

Mouvement féministe d'éducation populaire, le Planning milite depuis plus de 60 ans pour l'égalité des genres et la possibilité pour chaque personne de vivre une sexualité épanouie, à l'abri des grossesses non prévues et des infections sexuellement transmissibles. Le Planning Familial défend le droit à l'éducation à la sexualité, à la contraception, à l'avortement, et lutte contre les violences et les discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle.

Pour en savoir plus : www.planning-familial.org/fr